

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 5-1°. — Matière contractuelle. — Interprétation. — Chaîne de contrats. — Ventés successives. — Conformité de la chose. — Action du sous-acquéreur contre le fabricant. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 27 janvier 1993, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 485.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Etrangers. — *Marocain.* — *Entrée en France.* — *Certificat d'hébergement.* — Décret du 15 juin 1993, p. 491.

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

.....

III. — Communautés européennes.

Consommateurs. — *Contrats liant un professionnel et un consommateur.* — *Lien étroit avec le territoire des Etats-membres.* — *Clauses abusives.* — *Inopposabilité au consommateur.* — *Choix de la loi d'un Etat tiers.* — *Protection impérative.* — Directive du 5 avril 1993, p. 495.

IV. — Informations diverses.

Nationalité. — *Pluralité de nationalités.* — *Convention de Strasbourg du 6 mai 1963.* — *Protocole modificatif.* — p. 503.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

- I. — **Livres.** — Carlier (Jean-Yves). — *Autonomie de la volonté et statut personnel* (Paul Lagarde), p. 519. — Conférence de La Haye de droit international privé. — *Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention de La Haye du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*, p. 521. — De Ly (Filip). — *International Business Law and Lex Mercatoria* (H.M.W.), p. 522. — Heuzé (Vincent). — *La vente internationale de marchandises, Droit uniforme* (Horatia Muir Watt), p. 522. — Marques Dos Santos (A.). — *As Normas de Aplicaço Imediata no Direito Internacional Privado : Esboço de uma Teoria Geral* (Manuel Jorge), p. 525. — North (Peter). — *Private international law problems in Common law jurisdictions* (Horatia Muir Watt), p. 527. — Sacerdoti (Giorgio) et Frigo (Manlio). — *La Convenzione di Roma sul diritto applicabile ai contratti internazionali* (B.A.), p. 530. — Storme (Marcel) et De Ly (Filip). — *The Place of Arbitration* (B.A.), p. 531. — Witz (Claude). — *Droit privé allemand. 1. Actes juridiques, droits subjectifs* — *BGB, Partie Générale, Loi sur les conditions générales d'affaires* (Paul Lagarde), p. 533.

II. — Revues.

.....

revue critique de droit international privé

2
101



SOMMAIRE DU N° 3-1993

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Luca G. RADICATI DI BROZOLO. — *L'influence sur les conflits de lois des principes de droit communautaire en matière de liberté de circulation* 401

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Revista de la
Corte Suprema

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

N° de Orden

858P3

III. — CONFLITS DE LOIS.

Ubicación

2-35

Convention franco-italienne du 3 juin 1930. — Procédure collective. — Compensation. — Loi applicable. — Article 24. — Loi du lieu d'ouverture de la procédure de faillite. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 6 juin 1990, note Marie-Noëlle Jobard-Bachelier, p. 425.

Adoption. — Consentement de l'adopté. — Loi nationale de l'enfant. — Appréciation du consentement. — Contenu, valeur et portée. — Détermination par référence à la loi nationale de l'enfant. — Cour d'appel de Limoges (1^{re} Ch. civ.), 11 juin 1992, note Elisabeth Poisson-Drocourt, p. 438.

Accident de la circulation. — Responsabilité civile. — Transport bénévole. — Recours entre co-responsables. — Loi applicable. — Règle de conflit de droit commun. — Loi du lieu de l'accident. — 2) *Convention de La Haye du 4 mai 1971.* — Domaine matériel. — Recours entre co-responsables. — Exclusion. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 24 février 1993, note Pierre Bourel, p. 444.

Traité international. — Convention de New York du 26 janvier 1990. — Droits de l'enfant. — Caractère non auto-exécutoire. — Invocation devant les tribunaux. — Refus. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 10 mars 1993, note Paul Lagarde, p. 449.

Légitimation. — Article 311-16 du code civil. — Mari tunisien. — Application de la loi tunisienne. — Loi réputant l'enfant légitime. — Loi ignorant la légitimation. — Violation de la règle de conflit. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 10 mars 1993, note Bertrand Ancel, p. 456.

Traité international. — Application d'office. — Dispositions impératives. — 2) *Transports internationaux.* — Convention de Genève du 19 mai 1956 (C.M.R.). — Articles 1^{er}, 17-4c, 18-2. — Application d'office. — Cour de cassation (Ch. com.), 25 mai 1993, note Jean-Pierre Rémy, p. 461.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Convention franco-marocaine du 10 août 1981. — Epoux marocains. — Domicile en France. — Acte de répudiation à la demande de l'épouse. — Tribunaux marocains. — Homologation. — Absence de fraude. — Tribunaux français. — Action en divorce à la demande de l'épouse. — Irrecevabilité. — 2) *Acte de répudiation.* — Acte de répudiation sur demande de l'épouse. — Acte antérieur à l'entrée en vigueur de la convention. — Conformité à la loi personnelle commune des époux. — Régularité. — Conséquences pécuniaires à l'égard des enfants du mariage. — Prise en charge acceptée par l'épouse. — Tribunaux marocains. — Saisine par l'épouse. — Demande de pension alimentaire. — Refus. — Tribunaux français. — Saisine par l'épouse. — Demande de pension alimentaire. — Irrecevabilité. — Fraude aux décisions régulièrement prononcées au Maroc. — 3) *Fraude.* — Acte de répudiation. — Epoux marocains. — Domicile en France. — Fraude au jugement français (non). — Saisine ultérieure des tribunaux français. — Fraude au jugement étranger (oui). — Cour d'appel de Versailles (2^e Ch.), 27 février 1992. — Cour d'appel de Paris (24^e Ch.), 22 avril 1992, note Horatia Muir Watt, p. 473.